



# Site Natura 2000 de la Vallée de l'Arz

## Compte rendu du Comité de pilotage du 07/09/17



Personnes présentes :	
• <i>Collectivités territoriales et structures de l'Etat</i>	
DDTM56	Nathalie MORVAN
Mairie de Pluherlin	René DANILET
Mairie de Rochefort en terre	Serge BUCHET
ONCFS	Sébastien GAUTIER
Conseil départemental 56	Thierry COUESPEL
• <i>Organismes socio-professionnels, gestionnaires et utilisateurs du milieu, associations</i>	
Chambre d'agriculture	Caroline CORNET
• <i>Syndicat Mixte</i>	
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust -SMGBO	André PIQUET (Président)
	Patrick LATOUCHE (Directeur)
	Julie MAINGARD (chargée de mission Natura 2000)
	Laurent GRENEUX (Responsable technique)
Noémie BLOYET (Service civique)	
Personnes excusées :	
Association de la vallée de l'Arz et des grées Agence de l'eau Loire Bretagne Conservatoire Botanique National de Brest Communauté de communes de Questembert Mairie de Saint Gravé	

### 🔄 Rappel de l'ordre du jour :

- Élection de la Présidence du comité de pilotage
- Rapport d'activité 2016-2017
- Prévisionnel d'activité 2018
- Questions diverses
- Présentation de l'étude sur la fréquentation des grées (bilan de stage 4 mois)

### • Introduction/ Élection de la présidence du COPIL

Madame **Nathalie MORVAN**, responsable de l'unité nature, forêt et chasse de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan, ouvre la séance du COPIL en remerciant les personnes présentes. Elle annonce qu'elle représente aujourd'hui M. Cyrille Le Vély, secrétaire général de la préfecture du Morbihan, qui s'excuse de ne pouvoir être présent parmi nous. Elle rappelle ensuite l'ordre du jour et précise que cette réunion va débiter par l'élection du Président du Comité de Pilotage.

La séance se poursuit par une rapide présentation de chacun des membres présents.

**Nathalie Morvan** explique que la préfecture a reçu un courrier de démission de Madame Jocelyne Piquet, ancienne Présidente du comité de pilotage et qu'à la suite un courrier d'appel à candidature a été envoyé au collège des élus des collectivités concernées pour désigner un nouveau président. A ce jour, une seule candidature a été reçue, celle de M. Danilet, actuel maire de Pluherlin. Sa candidature est aujourd'hui soumise au vote.

**Nathalie Morvan** demande s'il y a des oppositions dans la salle.  
Aucune opposition n'est constatée.

➔ M. René Danilet est désigné, président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Arz.

**M. René Danilet** remercie l'assemblée pour la confiance accordée et précise que la commune a acheté une parcelle de landes de plus de 8 hectares sur laquelle il souhaiterait réaliser des actions de gestion pour maintenir la richesse du lieu.

- **Bilan de l'activité 2016-2017**



**Julie Maingard**, chargée de mission Natura 2000 débute la présentation du bilan d'activité 2016-2017 pour la mise en œuvre du document d'objectifs.

Le contexte et les particularités sont rappelés. On trouve sur le site de la Vallée de l'Arz 9 habitats et 16 espèces d'intérêt communautaire.

5 objectifs de développement durable ont été définis dans le DOCOB approuvé en décembre 2013.

La présentation continue avec une explication des actions mises en œuvre sur le site Natura 2000 durant l'année 2016-2017. L'exposé décline au fil des objectifs de développement durable, les actions permettant d'y répondre :

- Actions liées à l'objectif A : Œuvrer pour le maintien et la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
  - Préserver et gérer les habitats des landes, pelouses et affleurements rocheux

**Julie Maingard** explique les démarches réalisées suite à l'achat d'une parcelle de 8Ha34 de landes par la commune de Pluherlin. Une convention de labellisation « Espaces Naturels Sensibles » a été signée entre la commune de Pluherlin et le conseil départemental du Morbihan pour une durée de 3 ans. Cette convention doit permettre de financer une partie des travaux envisagés pour restaurer la zone.

**Julie Maingard** expose les complexités réglementaires auxquelles elle est confrontée pour mener des opérations de restauration et de gestion sur les zones de landes pourtant identifiées comme étant fortement dégradées. L'intégralité de la parcelle concernée se situe au sein du site classé des grées de Lanvaux. Ce classement sous-entend que toutes interventions de quelques natures que ce soient doit faire l'objet d'une autorisation ministérielle. Un dossier a d'ores et déjà été constitué et est passé en commission des sites fin juin où il a reçu un avis favorable. A ce jour, l'autorisation ministérielle n'est pas arrivée.

**Thierry Couespel** en charge des espaces naturels au conseil départemental du Morbihan indique que la convention de labellisation a été validée le 23 mai dernier et que la première subvention devrait être versée dès cette année sous réserve que des travaux soient réalisés.

**Julie Maingard** précise qu'aucun travaux ne pourra être mené sans autorisation préalable.

**Nathalie Morvan** confirme qu'il n'est pas possible d'intervenir en site classé sans autorisation. La DDTM va se rapprocher de la DREAL pour obtenir des informations sur l'état d'avancement de la démarche et l'obtention de l'autorisation. Compte tenu de ces complexités règlementaires sur site, **Nathalie Morvan** explique qu'une anticipation est nécessaire pour la contractualisation.

La présentation reprend.

- Veiller à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les contrats territoriaux de milieux aquatiques
- Proposition de protection « administrative » des ardoisières de Pluherlin

**Julie Maingard** expose la démarche de concertation menée en 2016 et 2017 pour la mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur des anciennes ardoisières à Pluherlin. Elle précise que le projet d'arrêté a été rédigé par la DDTM56 et mis en consultation publique cet été.

**Nathalie Morvan** ajoute qu'il apparaîtra prochainement au registre administratif. L'arrêté doit encore être mis en œuvre avec la pose de panneaux et le marquage des arbres notamment. Une communication serait intéressante à faire également sur le projet.

**Nathalie Morvan** rappelle le contenu de l'arrêté à l'assistance.

La présentation reprend.

- Mise en place d'aménagement et de protection physique des gîtes

**Julie Maingard** explique que 4 entrées d'ardoisières ont été fermées par des grilles adaptées en avril 2017. Ces grilles ont été financées par le biais d'un contrat Natura 2000. Le site d'intérêt régional pour les chauves-souris présentait des risques de dérangement des espèces et du vandalisme avait été observé. **Julie Maingard** s'est chargée du montage du contrat en partenariat avec l'association Bretagne vivante structure porteuse du contrat.

- Suivi de la présence de la loutre

Cette année encore des épreintes de loutre démontrant sa présence ont été trouvées en bordure de la rivière Arz.

- Suivi du programme Breizh bocage
- Actions liées à l'objectif B : Assurer la compatibilité des usages avec les enjeux du site
  - Apprécier, Evaluer et Suivre la fréquentation sur la zone des grées
  - Dernière année d'animation des MAEC
  - Accompagnement des porteurs de projets (étude d'incidence)
- Actions liées à l'objectif C : Communiquer, informer et sensibiliser
  - Alimentation du site internet
  - Communication sur le site
  - Programme de sortie nature

**Serge Buchet**, élu de Rochefort-en-terre, trouve intéressant et nécessaire de poursuivre les animations sur le site.

**Julie Maingard** propose de laisser la parole à Noémie Bloyet qui a effectué un stage de 4 mois au SMGBO pour établir un état des lieux de la fréquentation sur le site Natura 2000 et plus précisément sur la zone des grées.

**Noémie Bloyet** débute sa présentation



**Serge Buchet** demande si une augmentation est clairement établie sur la fréquentation des grées suite à l'élection de Rochefort en terre comme « village préféré des français » ?

**Julie Maingard** répond que compte tenu des dates de stage de Noémie il n'a pas été possible de quantifier le nombre de randonneurs sur les grées mais qu'il s'agissait là plutôt d'établir un état des lieux du nombre de sentiers et d'apprécier l'état actuel du site afin d'obtenir un point zéro. Dans un second temps il serait intéressant d'apprécier le nombre de randonneurs par le biais d'un éco compteur par exemple.

**Thierry Couespel** du conseil départemental précise qu'un éco compteur pourrait être prêté par le département pour une durée de 3 ans environ.

**Serge Buchet** demande s'il était possible d'installer des panneaux d'information sur site.

**Sébastien Gautier** souligne cette bonne remarque et confirme l'importance de communiquer.

**Julie Maingard** confirme l'importance de la communication et de la vulgarisation. Elle ajoute que les supports de communication doivent être bien réfléchis pour ne pas impacter visuellement le site, bien vieillir dans le temps. Elle ajoute que Noémie Bloyet va poursuivre sa mission au SMGBO dans le cadre d'un service civique pour accompagner les démarches entreprises sur le volet Natura 2000.

Elle poursuit avec le prévisionnel d'activité pour 2018.

- **Prévisionnel d'activité 2018**

**Julie Maingard** précise que ce programme prévisionnel est présenté comme les années précédents sur la base d'un tiers temps.

La réunion en salle se termine à 16h

**Julie Maingard** propose de se rendre sur le terrain pour visiter les entrées d'ardoisières désormais protégées par des grilles adaptées puis de poursuivre par une visite de la parcelle de landes récemment acquise par la commune de Pluherlin.

- **Sortie terrain**